

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR
Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

34

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **17 OCTOBRE 2024**

Objet de la délibération :

**DEMANDE DE
SUBVENTION PROJET
DE CONSTRUCTION DE
3 OMBRIERES
RESIDENCE LES
FLORALIES 3 –
DRAGUIGNAN**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **21** (dans l'attente de la
nomination d'un représentant de la CAF et d'une délibération de la
commission permanente du conseil départemental du VAR ayant force
exécutoire pour la nomination d'un représentant, personne qualifiée)

Présents : Thierry ALBERTINI, Catherine BASCHIERI, Christian
BRIEL, Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO,
Carmen COINTREL, Patrick DEBIEUVRE, Patrick EVEILLEAU, Jeannine
GHIO, Loïc GUILLEUX, Dominique LAIN, Josée MASSI, Jacques
PEYROT.

Martine ARENAS, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Dominique CAPITAINE
Serge PELLEGRIN, ayant donné pouvoir à Patrick EVEILLEAU

Absents et excusés : Dalila CHOUIAH, Delphine GROSSO, Marc
LAURIOL, Valérie RIALLAND

Représentant du CSE : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du
Var)

Monsieur le Président dit :
Chers Collègues,

La résidence LES FLORALIES 3 située sur la commune du DRAGUIGNAN fait l'objet d'un
projet d'installation de 3 ombrières constituées de 156 panneaux photovoltaïques (305 m²) sur le
parking de l'unité territoriale de VAR HABITAT. La production d'électricité, estimée à 92 MWh/an,
pourra permettre de couvrir en partie la consommation électrique des besoins de l'agence de
proximité, le couplage de bornes de rechargement de véhicules électriques et la revente du
surplus à EDF OA (obligation d'achat) ou les entreprises locales de distribution.

Dans le cadre des demandes de subvention établies auprès du dispositif SOLAIRE READY et
du dispositif SMART AVENIR (Région Sud), les dossiers de constitution des aides nécessitent une
délibération de l'organe délibérant décidant de la réalisation du projet estimé à 100 620 €.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à
l'unanimité et le transforme en délibération.

Le Président,

Thierry ALBERTINI